
NOTES ET DOCUMENTS

MARCHÉ DU TRAVAIL, MIGRATIONS INTERNES ET INTERNATIONALES EN TUNISIE

Hassen MZALI

Docteur d'État en Sciences Économiques, Université de Tunis III ;
LIRHE, Université de Toulouse I

La mobilité spatiale en Tunisie est un domaine assez peu exploré et la plupart des études menées concernent la migration internationale. Celle-ci a été considérée depuis la fin des années soixante comme un instrument important de la politique de l'emploi. Pourtant, la population active est réputée être très mobile au sein de la Tunisie. Cette importante mobilité de la force de travail traduit en grande partie les disparités en matière de salaires réels, de possibilités d'emploi et de niveau de vie entre les différentes régions.

La migration interne de la population et ses effets économiques sur les zones concernées revêtent une importance fondamentale pour l'aménagement du territoire. Le chômage et le sous-emploi semblent jouer un rôle important en tant que déterminants des migrations internes en Tunisie, sans pour autant être capables à eux seuls de les expliquer totalement. La prise de conscience des différences des modes et des niveaux de vie d'un milieu à l'autre ou de l'apparition de besoins nouveaux poussent aussi les habitants à rechercher ailleurs un gain (en revenu) relativement plus important.

Dans ce qui suit nous allons essayer de faire l'état des lieux sur la situation du marché du travail, de la migration interne et de la migration internationale en Tunisie.

1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE EN TUNISIE

Depuis l'indépendance, le planificateur tunisien aspirait, à travers les divers plans de développement économique et social, à s'attaquer conjointement aux

problèmes de croissance économique et de l'emploi.

A la veille de l'indépendance et pendant la période 1956-62, le départ massif des étrangers et la redistribution des terres agricoles ont fait apparaître plusieurs opportunités d'emploi dans divers secteurs de l'économie. Cependant, ces opportunités n'étaient pas toujours saisissables compte tenu de la rareté relative des travailleurs qualifiés notamment dans le secteur administratif. Le planificateur se devait alors de remédier à cette situation en mettant en œuvre une politique de formation professionnelle appropriée. Cette politique se situait dans un contexte général spécifique, caractérisé par le dirigisme politique économique et social. Elle fait du jeune Etat tunisien, jusque-là tributaire de l'aide internationale, le principal acteur décideur et réalisateur des objectifs de développement économique.

Durant presque une décennie, 1961-1969, le planificateur, mû par des objectifs de socialisation des facteurs de production et de rentabilisation de l'activité agricole, s'est attaqué à l'épineux problème des transformations agraires jugées alors nécessaires. Ainsi, l'option de regroupement des exploitations agricoles individuelles en des coopératives a été prise pour faciliter la modernisation et la mécanisation de l'agriculture. Le surplus agricole attendu d'une telle décision, une fois transféré au secteur urbain en tant que noyau du développement industriel, devait contribuer activement au financement du développement économique. Cette expérience s'est plutôt soldée par l'exclusion d'une partie de la paysannerie et par un sérieux déficit en matière de création d'emplois compte tenu du volume impressionnant d'investissement mis en œuvre pendant la décennie. La croissance démographique et les choix technologiques fortement capitalistes n'ont fait qu'empirer le déséquilibre du marché de l'emploi. L'échec des transformations agraires a fortement contribué au développement de l'exode rural aggravant en conséquence le déséquilibre du marché du travail. Le planificateur ne parvenait pas à répondre à cette demande d'emploi incessante et voyait alors dans l'émigration internationale (principalement vers la France) le principal remède aussi bien en matière d'emploi qu'en matière de financement du développement (transferts de revenus). Depuis, la migration internationale est devenue une composante structurelle de la réalité socio-économique de la Tunisie.

Avec les changements profonds d'orientation de la politique économique depuis 1969, et plus particulièrement à partir du début des années soixante-dix, le plein emploi, ou du moins la résorption du chômage, est resté le principal objectif du planificateur. Ce dernier était aussi confronté à un sérieux problème de déséquilibre de la balance des paiements. Pour combler les déficits extérieurs, le législateur a promulgué plusieurs lois visant à attirer les investissements étrangers

et à développer les secteurs essentiellement orientés vers l'exportation et utilisant intensivement le facteur travail. Ainsi, plusieurs mesures législatives et réglementaires ont été prises à partir de 1972¹.

Pendant la période 1972-1982, couvrant les deux chocs pétroliers, la Tunisie a bénéficié d'une importante augmentation des revenus domaniaux (hausse des prix du pétrole) et d'un développement conséquent des transferts des revenus des travailleurs émigrés. En dépit de l'accroissement des moyens de financement, la stratégie libérale de promotion des exportations n'a pu atteindre les objectifs visés notamment en matière d'emploi. En effet, l'accroissement des créations d'emplois a largement été compensé par le développement de l'offre de la force de travail (augmentation importante de la participation féminine). Au cours de la décennie 1972-1982, le Ministère du plan a évalué le nombre de chômeurs additionnels à 103 000 personnes.

Depuis 1982, la Tunisie a été confrontée à d'importantes contraintes financières. Le ralentissement de la croissance, la détérioration de la situation de la balance des paiements et l'augmentation du taux de chômage ne faisaient qu'accroître ces contraintes. En 1986, la dette extérieure a atteint 4470 millions de dinars, soit près de 60 % du PIB ; le service de la dette correspondait alors à 30 % des recettes d'exportations. La chute des recettes touristiques combinée au développement du protectionnisme en Europe, à la baisse du prix du pétrole (contre-choc pétrolier), à l'épuisement des réserves pétrolières exportables et aux conditions climatiques très défavorables ont conduit à une crise économique généralisée et à une aggravation du chômage, ce dernier touchant de plus en plus les jeunes diplômés.

Le 7^{ème} plan de développement économique et social (1987-1991) était bâti autour d'un programme de réformes structurelles et de stabilisation économique proposé et soutenu par le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale. Ce programme préconise la libéralisation progressive de l'économie, le rétablissement de la vérité des prix au niveau de tous les marchés et la réduction des dépenses publiques.

Les progrès réalisés dans divers secteurs de l'économie n'ont pas sensiblement atténué le problème du chômage ; les nouvelles opportunités

¹ - La loi n° 72-38 d'Avril 1972 vise à attirer les investisseurs étrangers et à encourager les entreprises manufacturières dont la production est destinée exclusivement à l'exportation.

- La création en Janvier 1973 de l'A.P.I (Agence de Promotion des Investissements) ayant pour rôle de centraliser les agréments, de contrôler et de faire le suivi des projets industriels.

- La loi n° 74-74 d'Août 1974 donnant des avantages en fonction du nombre d'emplois créés.

d'emplois n'ont pu absorber que 60 % de la demande additionnelle d'emploi. Le protectionnisme accru des pays d'immigration, notamment ceux de l'Europe occidentale, a constitué un sérieux obstacle à l'émigration. Cet obstacle s'est aggravé par la crise du Golfe et par les tensions politiques entre la Tunisie et la Libye.

Il ressort que, quelle que soit la période retenue, la situation du marché de l'emploi constitue la principale préoccupation du planificateur mais aussi, et de manière paradoxale, le principal échec de la stratégie de développement. Cet échec s'explique tantôt par des choix erronés sur le plan interne, tantôt par des chocs externes associés à diverses formes de protectionnisme des pays du Nord et à des crises politiques internationales. Assez souvent, ces deux facteurs se conjuguent pour aggraver le déséquilibre du marché de l'emploi en Tunisie. Il est donc légitime de s'interroger sur les raisons structurelles d'un tel déséquilibre à travers une analyse simultanée des deux composantes (offre et demande) du marché du travail. On tentera d'établir un lien entre certains indicateurs tels que le taux de chômage, le taux d'activité, le taux d'occupation et le mouvement spatial des travailleurs.

1.1. Évolution de la population active

L'analyse descriptive de l'évolution du marché du travail tunisien se base sur différentes sources statistiques². Les chiffres de population active, population occupée, population en chômage et population migrante méritent d'être analysés avec beaucoup de prudence lorsqu'on prend en compte différentes sources statistiques.

Tableau n° 1 : Population active tunisienne par milieu et par sexe

<i>Sexe / Milieu</i>	1975	1984	1989
Masculin			
Urbain (%)	49,35	53,64	60,69

² L'information statistique, en matière d'emploi et de migration en Tunisie, que nous présentons provient essentiellement :

- i) des résultats des recensements de la population et de l'habitat de 1974 et 1984 ainsi que de l'enquête Population-Emploi, 1989 ;
- ii) de Azam M. (1992) "La migration internationale des tunisiens : aspects démographiques et macro-économiques" ;
- iii) des Actes de colloques sur "La Migration Internationale des Travailleurs Tunisiens", Cahier du CERES, Série Démographique, 6 (1987) ;
- iv) des statistiques du Ministère des Affaires Etrangères, OTTEFP, OTE.

Rural (%)	50,65	46,36	39,31
Total	1.318.310	1.681.660	1.866.307
Féminin			
Urbain (%)	58,72	58,09	68,29
Rural (%)	41,21	41,91	31,71
Total	303.510	455.500	494.285
Ensemble			
Urbain (%)	51,11	54,59	62,28
Rural (%)	48,89	45,41	37,72
Total	1.621.820	2.137.210	2.360.592
Masculin (%)	81,3	87,7	79,1
Féminin (%)	18,7	21,3	20,9
Taux d'activité global	50,21	50,77	48,08

Source : Institut National de la Statistique (INS).

D'après l'enquête population-emploi de 1989, la population active totale est de 2 360 592 individus, représentant près de 30 % de la population totale. Par rapport à l'année 1984, la population active a enregistré une augmentation de 223 400 personnes. Entre la période 1975-1984 et celle 1984-1989, le taux d'accroissement annuel moyen est passé de 3,1 % à 2 %.

Le taux d'activité des hommes a continuellement baissé entre 1975, 1984 et 1989. En revanche, celui des femmes a augmenté durant la première période, ensuite il a baissé entre 1984 et 1989. La part de la population active féminine (18-59 ans) est passée de 17,7 % en 1975 à 21 % en 1989.

Les périodes 1975-84 et 1984-89 sont caractérisées par une nette tendance de la population active à se concentrer en milieu urbain. En effet, la part de la population active urbaine dans la population active totale ne cesse d'augmenter au détriment de la population active rurale. Celle-ci ne représente que 37,7 % du total de la population active en 1989.

1.2. Évolution du chômage

D'après les statistiques de l'INS, le nombre de chômeurs âgés de 18 à 59 ans est passé de 172 300 en 1975 à 245 200 en 1984 pour atteindre le chiffre de 316 600 en 1989. Pour l'ensemble de la population, le taux de chômage des actifs adultes dont l'âge est situé entre 18 et 59 ans a connu une légère augmentation durant la période 1975-1984 : il est passé de 12,9 % à 13,1 %, ensuite il a grimpé à 15,3 % entre 1984 et 1989. Cependant, il faut souligner que cette dernière période s'est surtout caractérisée par une nette aggravation du taux de chômage féminin.

On observe aussi que le taux de chômage est plus élevé en ville qu'en zone rurale pour les femmes alors que c'est curieusement le contraire pour les hommes.

Tableau n° 2 : Taux de chômage par sexe et par milieu (18-59 ans) en %

<i>Sexe / Milieu</i>	1975	1984	1989
Urbain			
<i>Masculin</i>	10,1	11,7	13,8
<i>Féminin</i>	11,2	13,5	21,9
Total	10,3	12,1	15,6
Rural			
<i>Masculin</i>	16,3	16,4	14,0
<i>Féminin</i>	9,4	7,6	18,6
Total	15,3	14,5	14,8
Ensemble			
<i>Masculin</i>	13,4	13,7	13,9
<i>Féminin</i>	10,6	11,0	20,9
Total	12,9	13,1	15,3

Source : Enquête Emploi 1989, INS.

Il ressort de l'analyse par âge du chômage un certain nombre de caractéristiques que nous résumons ainsi :

- i) le chômage touche davantage les actifs adultes dont l'âge est situé entre 18 et 29 ans (voir en annexe le tableau 1.a) ;
- ii) l'évolution la plus rapide du taux de chômage concerne les individus âgés de 25 à 29 ans (avec un taux d'accroissement annuel moyen sur la période 1975-1989 de 9,2 %) ;
- iii) sur la période 1975-84, le chômage semble frapper davantage les plus jeunes à faible niveau d'instruction. Ce constat est plus contrasté à partir de 1989 : le chômage touche de plus en plus les individus issus des cycles secondaires et supérieurs (voir tableau 1.b en annexe).

1.3. Évolution de l'emploi par milieu et par secteur d'activité

Le tableau n° 3 montre que les créations nettes d'emplois pour les deux périodes 1975-84 et 1984-89 ont respectivement atteint environ 419 000 et 193 000 personnes, traduisant ainsi un ralentissement.

Durant la période 1975-1984, le niveau de l'emploi agricole est passé de 509

000 à 475 400. Cette baisse concerne surtout les femmes. En revanche, pendant la période 1984-1989 l'emploi agricole est devenu créateur net d'emplois ; il a atteint le niveau de 509 700 emplois. Entre 1975 et 1984, le secteur bâtiment a généré 109 100 emplois, ce qui représente près de 26 % du total des emplois créés ; entre 1985-1989 ce secteur n'a généré que 10 500 nouveaux emplois.

Qu'en est-il de la structure de l'emploi relative aux secteurs rural et urbain ?

En milieu rural, l'activité économique est très peu variée et concerne essentiellement l'agriculture et dans une moindre mesure la pêche, le bâtiment et les travaux publics. 35 % des emplois créés entre 1975-1984 ont concerné le secteur rural. Parmi ces emplois, 76 % correspondent à des emplois peu qualifiés et 41 % concernent la population féminine.

En milieu urbain, et pour la même période, 25 % des emplois créés sont occupés par des femmes, et adressés à des personnes relativement qualifiées à concurrence de 56 % ayant atteint le niveau secondaire.

Le tableau n° 4 reprend certains résultats concernant la répartition de la population active occupée dans l'agriculture par statut dans la profession. Nous en déduisons l'importance relative des personnes qui travaillent à titre d'exploitants. Ceci peut être dû au phénomène de succession. Quant au nombre d'aides familiales agricoles, celui-ci a fort grimpé entre 1984 et 1989. Concernant les salariés agricoles, leur nombre a connu une baisse entre 1975 et 1984 et une légère reprise entre 1985 et 1989.

Tableau n° 3 : Niveau et taux d'accroissement annuel moyen de l'emploi selon le sexe et le milieu

	1975		1984		1989	
	Effectif (millier)	75/84 %	Effectif (millier)	84/89 %	Effectif (millier)	75/89 %
<i>Urbain</i>	719	3,6	992	4,2	1 229,4	3,8
<i>Rural</i>	648	2,3	794	- 0,9	749,4	1,1
<i>Masculin</i>	1 105,9	2,6	1 398,2	2,6	1 593,7	2,6
<i>Féminin</i>	260,6	4,5	388,2	- 0,1	386,1	2,8
Ensemble	1 366,5	3,0	1 786,4	2,1	1 978,8	2,7
% Femme	19,1		21,7		19,5	
Agriculture (milliers)	509		475,4		509,7	
Bâtiment TP (milliers)	128,4		237,5		248	

Source : INS.

Tableau n° 4 : Population agricole selon le statut et le sexe (en milliers)

Statut dans la profession		1975	1984	1989
Exploitant	Hommes	218,7	190,7	180,9
	Femmes	11,0	21,7	9,6
	Sous Total	229,7	212,4	190,5
Aide-Familial	Hommes	46,6	22,9	74,7
	Femmes	46,2	66,0	62,3
	Sous Total	92,8	88,9	137,0
Salariés	Hommes	174,7	166,0	166,6
	Femmes	11,8	8,1	15,6
	Sous Total	186,5	174,1	182,2
Ensemble	Hommes	440,0	379,6	422,2
	Femmes	69,0	95,8	87,5
	Sous Total	509,0	475,4	509,7

Source : INS.

En guise de conclusion et par référence à l'enquête emploi de 1989, le marché de l'emploi tunisien, caractérisé par un taux d'activité moyen de 48 %, se trouve dominé par le milieu urbain (63 % de la population active se trouve en milieu urbain) et par la population masculine (représentant 78 % de la population active totale).

Du côté de l'offre de travail, l'évolution en volume s'explique surtout par une croissance démographique soutenue et par une plus forte participation de la population féminine. Cette offre émane de plus en plus de personnes ayant un niveau d'instruction assez élevé, traduisant une amélioration qualitative de la force de travail.

Du côté de la demande de travail, la création d'emplois n'a pu satisfaire la demande additionnelle. En effet, la création d'emplois annuelle moyenne nette a été d'environ 46 000 entre 1975-1984 et de l'ordre de 38 500 entre 1984 et 1989, alors que la demande additionnelle annuelle moyenne a été respectivement pour les deux périodes de 57 300 et de 44 600.

Le chômage, en tant qu'indicateur privilégié du déséquilibre sur le marché du travail, concerne plutôt les jeunes. Sa durée est de plus en plus prolongée (2/3 des chômeurs sont à la recherche du travail depuis plus d'une année en 1989), et frappe surtout les non qualifiés. Cependant, l'on constate que les personnes relativement plus qualifiées sont de plus en plus touchées par le chômage. Ce constat concerne davantage la population active masculine localisée dans le district

de Tunis et dans la région de l'Ouest tunisien. En outre, le chômage est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural (deux chômeurs sur trois se trouvent en milieu urbain). L'urbanisation croissante et non contrôlée combinée à l'exode rural semble accroître les tensions sur le marché de travail urbain.

2. LES MIGRATIONS EN TUNISIE

2.1. Evolution de la migration interne

La migration joue un rôle assez important dans la répartition spatiale de la population aussi bien au niveau national que régional de par l'impact qu'elle peut avoir sur la croissance de la population d'une zone géographique donnée. L'enquête 1989, tout comme le recensement de 1984, donne une évaluation des flux migratoires internes dans chaque région et dans chaque milieu.

On retrouve les migrations "traditionnelles" et les migrations "modernes". Chacun de ces deux types de migrations est déterminé par des facteurs spécifiques étroitement liés aux caractéristiques économiques et démographiques de la région considérée. Les migrations traditionnelles sont des mouvements très anciens qui se manifestent principalement par l'émigration de populations rurales de la Tunisie du Sud saharienne et présaharienne vers le Nord. Elles se portent d'une manière privilégiée, mais non exclusive, vers la capitale. Ces mouvements semblent être la conséquence de la crise économique de la région du Sud.

En ce qui concerne les migrations modernes, ces mouvements proviennent particulièrement des régions du Nord-Ouest. Ils semblent être le résultat de deux types de causes : les causes structurelles (il s'agit de la crise des structures agraires notamment dans la Vallée de la Medjerda et dans les plaines du Kef, caractérisées par une forte concentration de la propriété et de l'exploitation, où s'opèrent une mécanisation rapide et une modification du système de culture) et les causes secondaires liées essentiellement de la crise de l'emploi. Au niveau régional, la corrélation entre l'émigration et le sous-emploi semble être vérifiée : les régions de faible sous-emploi (Tunisie centrale, en particulier l'arrière-pays de Sfax) sont aussi des régions de faibles départs ; de même, les régions où les taux de sous-emploi sont en général supérieurs à la moyenne (Sud-Est, Sahel, Nord-Ouest) sont les principales zones d'exode.

2.1.1. Migration interne par les chiffres

Durant la période 1980-1984, le nombre de migrants ayant changé de

gouvernorat est évalué à 274 900 personnes, correspondant à un taux de mobilité³ de 4,0 %. Pour la période 1984-1989, ce taux est tombé à 3,1 %. Les résultats du recensement de 1994 sur les migrations internes ne sont pas encore officiellement publiés.

Le tableau n° 5 permet de dégager les enseignements suivants ;

i) Pendant les trois périodes 1975-1980, 1980-1984 et 1984-1989, près de la moitié du mouvement migratoire concerne les personnes dont l'âge est compris entre 15 et 39 ans. Il semble donc que ce mouvement soit plutôt associé à des considérations d'emploi.

ii) Les jeunes âgés de moins de 15 ans représentent près de 39 % des migrants, et ceci quelle que soit la période considérée. L'importance de cette tranche d'âge dans le mouvement total pourrait indiquer un caractère familial du mouvement en question.

Tableau n° 5 : Migration par tranche d'âge (%)

Groupe d'âge	1975-1980	1980-1984	1984-1989
moins de 15 ans	38,8	35,1	38,2
15-39 ans	48,2	51,8	47,5
40-59 ans	9,2	10,1	10,1
60 ans et plus	3,8	3	4,2
Total effectif	208.400	274.860	248.800

Source : Institut National de la Statistique.

**Tableau n° 6 : Structures des migrants (10 ans et plus)
selon le niveau d'instruction (1984-1989)**

Niveau d'Instruction	Masculin (%)	Féminin (%)	Ensemble des migrants (%)	Population totale (%)
Sans	14,7	29,29	21,8	37,2
Primaire	32,94	37,05	34,9	40,1
Secondaire	38,1	27,62	33,0	20,2
Supérieur	14,21	14,21	10,3	2,5

Source : Institut National de la Statistique.

Le tableau n° 6 montre que les migrants ont un niveau d'instruction relativement plus élevé. Ce constat concerne surtout la population migrante

³ Ce taux, appelé aussi taux de sortie, est égal à la population ayant changé de gouvernorat de résidence entre 1984 et 1989 rapportée à la population totale en 1989, soit 248 800/7 909 500.

masculine. De manière générale, les individus qui ont atteint le niveau secondaire ou plus représentent 22,7 % de la population totale alors qu'ils représentent 43,3 % de la population migrante. Il semble que l'acquisition d'un niveau d'instruction plus élevé, dans le contexte de la valorisation du capital humain, pourrait augmenter sensiblement les chances de trouver un emploi et pousserait en conséquence les individus à migrer.

2.1.2. Courants migratoires inter-gouvernorats

Pour simplifier l'analyse, nous nous bornerons à l'exploitation des seuls soldes migratoires⁴. Le tableau 7.a (en annexe) permet une évaluation de ces soldes entre 1979-1984 et 1984-1989.

Nous constatons ainsi l'existence d'espaces préférentiels en matière de mouvements inter-gouvernorats. En effet :

- i) plus de la moitié des individus (56 %) sortants du gouvernorat de Tozeur se dirigent plutôt vers celui de Gafsa ;
- ii) de Mahdia et de Kairouan on migre surtout vers Sousse et Monastir ;
- iii) plus du tiers des sortants de Sidi-Bouazid se déplacent vers Sfax ;
- iv) Le Nord-Ouest n'a cessé d'envoyer un nombre grandissant de migrants vers les autres régions tout en recevant un nombre presque constant d'arrivants. Près de 53 % des sortants de la région du Nord-Ouest choisissent Tunis comme gouvernorat de destination.

Les régions d'émigration sont caractérisées par l'importance relative de la population rurale et par la forte proportion de l'emploi agricole dans l'emploi total.

2.1.3. Courants migratoires selon le milieu

Il est évident que le mouvement rural-urbain reste toujours un phénomène assez difficile à cerner du fait que certains migrants ont tendance à confondre dans les questionnaires le chef-lieu du gouvernorat ou de la délégation et la localité d'origine (souvent rurale) qui relève de ce chef-lieu. Par conséquent la comptabilisation des individus dans l'un ou l'autre des deux milieux doit se faire avec beaucoup de précaution, surtout pour les zones rurales limitrophes aux

⁴ Ce solde, évalué pour chaque gouvernorat, est défini comme étant la différence entre les "entrants" et les "sortants". Les entrants pour un gouvernorat d'accueil correspondent aux sortants des autres gouvernorats d'origine.

grandes villes.

Les flux migratoires entre les deux milieux peuvent se faire de deux manières, soit à l'intérieur d'un même gouvernorat, soit entre différents gouvernorats. Concernant le mouvement intra-gouvernorat (voir tableau 7.b), l'enquête emploi de 1989 a évalué le nombre d'individus ayant changé de milieu de résidence entre 1984-1989 à 1 038 900 sur une population totale de 7 620 000.

Les déplacements du type urbain-urbain sont les plus observés et sont évalués à 672 500. A un niveau beaucoup moins important, avec 278 600 individus, se situent les mouvements intra-gouvernorat du type rural-rural. Quant aux déplacements d'un milieu urbain vers un milieu rural, ils ont atteint le nombre de 20 900 contre 66 900 pour les mouvements du milieu rural vers le milieu urbain.

En ce qui concerne les flux migratoires inter-gouvernorats, les mouvements du type urbain-urbain représentent près des 3/4 des déplacements (voir tableau n° 7.c en annexe).

Tableau n° 8 : Migrations entre milieu urbain et rural inter-gouvernorats (1975-1980 et 1980-1984)

Mouvements	1975-1980	1980-1984
Entrants urbain	160.100	369.820
Entrants rural	48.300	136.270
Sortants urbain	157.100	334.850
Sortants rural	51.300	171.970
Entrants Nets Urbains	3.000	34.970

Source : Institut National de la Statistique.

Tableau n° 9 : Exode rural, migrations entre milieu urbain et rural inter-gouvernorats et intra-gouvernorat (1984-1989)

	Inter-gouvernorats	Intra-gouvernorat	Total
Du rural vers urbain	34.200	66.900	101.100
Urbain vers rural	14.000	20.900	34.900
Total	48.200	87.800	136.000
Exode rural	20.200	46.000	66.200

Source : d'après chiffres de l'Institut National de la Statistique.

Entre les deux périodes retenues, l'exode rural, évalué en tant que solde des

deux mouvements rural-urbain et urbain-rural, a été multiplié par un coefficient de 11,65 traduisant l'ampleur de l'accroissement de ce mouvement. Le développement de ce dernier a continué durant la période 1984-1989 pour atteindre 66 200 individus correspondant à près du 1/6^{ème} de l'accroissement naturel du monde rural.

En conclusion, le mouvement migratoire interne a quasiment gardé la même structure sur les périodes retenues : il touche essentiellement les actifs jeunes, de sexe masculin et ayant un niveau d'instruction relativement élevé. Il semble que ce mouvement soit négativement corrélé au ratio emploi agricole/emploi total dans la région ou le gouvernorat d'origine considéré.

2.2. Évolution de la migration internationale en Tunisie

Le second volet de notre analyse descriptive des mouvements spatiaux des Tunisiens concerne la migration internationale. Nous focalisons notre attention sur les déterminants de ce mouvement, sans pour autant se désintéresser d'appréhender les retombées économiques et sociales de cette mobilité particulièrement sur les régions de départ. Ceci nous permettra de mieux saisir l'importance du rôle qu'elle peut jouer dans le développement économique et social d'une manière générale, et plus précisément sur le marché de l'emploi vu qu'elle constitue un moyen pouvant atténuer la pression du chômage.

2.2.1. Les flux de migration internationale : les grandes phases

L'évolution du solde migratoire⁵ est examinée conjointement avec l'émigration contrôlée. Pour cela, nous nous référons à l'enquête⁶ menée par l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) en collaboration avec la Ligue Arabe, ainsi qu'aux statistiques publiées par les services consulaires tunisiens à l'étranger, par la police des frontières et par l'INS.

En l'absence de moyens de contrôle fiables et efficaces, l'émigration internationale des Tunisiens demeure assez difficile à chiffrer. Ainsi, l'INS estime à 320 000⁷ le nombre des Tunisiens émigrants à l'étranger en fin 1985. Les services consulaires tunisiens à l'étranger ont évalué ce nombre à 443 000 en fin 1984. L'enquête OTE a permis d'estimer le nombre des travailleurs émigrés à l'étranger à

⁵ Le solde migratoire est défini par la différence entre les entrées (venants en Tunisie) et les sorties (le nombre de ceux qui quittent la Tunisie).

⁶ A chaque fois qu'on parle d'enquête, nous faisons référence à celle-ci.

⁷ Résultat tiré du rapport de la police des frontières, lequel est calculé sur la bases des différences entre les entrées et les sorties.

428 000⁸ au début de 1987. Sur la période 1974-1986, la même enquête estime le nombre des travailleurs tunisiens à l'étranger à 316 400 personnes⁹.

Graphique n° 1 : Évolution du solde migratoire et placements à l'étranger

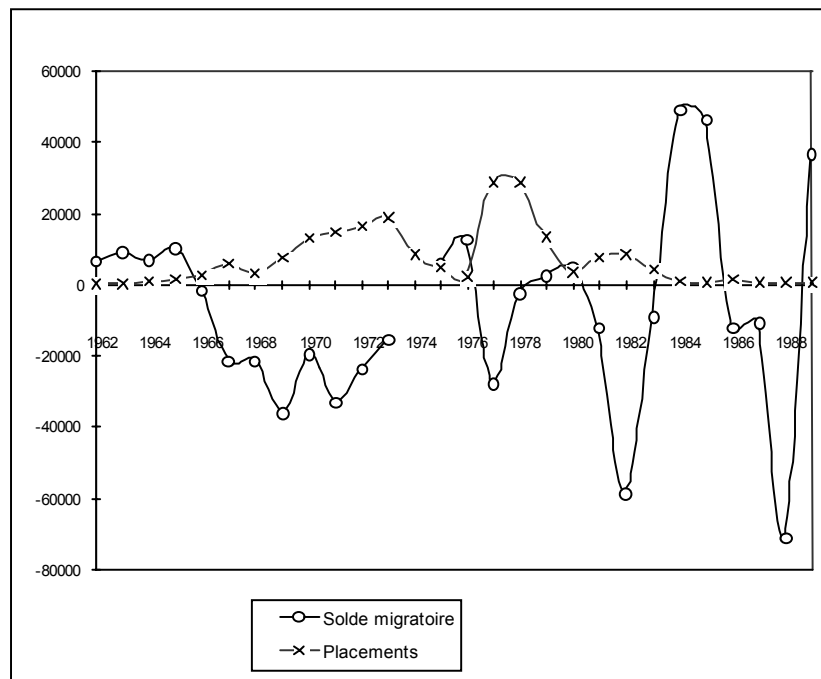


Tableau n° 10.a : Emigration tunisienne

Période	Nombre d'émigrés			
	Résultat de l'enquête		Emigration contrôlée	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Avant 1962	7.122	2,2	-	-
1962 - 1968	33.162	8,2	15.782	7,8
1969 - 1973	82.123	26	71.570	35,3
1974 - 1986	180.589	57	115.309	56,9

⁸ En incluant les individus non actifs qui accompagnent les émigrants (femmes au foyer, enfants de moins de 15 ans), la population se situe entre 535 000 et 570 000. Ce nombre n'est pas loin des chiffres proposés par les services consulaires du ministère des affaires étrangères (512 000 en 1989, 530 000 en 1990).

⁹ Ce nombre se répartit comme suit : *i*) 214 000 émigrants ayant déjà fait leur retour définitif ; *ii*) 16 000 individus encore émigrants présents en Tunisie au moment de l'enquête ; *iii*) 86 000 individus encore émigrants n'étant pas en Tunisie au moment de l'enquête.

Total	316.381	100	202.663	100
-------	---------	-----	---------	-----

Source : OTE.

Tableau n° 11 : Retour des émigrés tunisiens (en moyenne annuelle)

Période	Effectif	Accroissement
1970 - 1974	3.500	-
1975 - 1979	3.600	+ 0 %
1980 - 1984	6.850	+ 90 %
1985 - 1989	8.330	+ 21 %

Source : Institut National de la Statistique.

De prime abord, on doit dire, comme le confirme les résultats de l'enquête, que l'émigration des travailleurs tunisiens est un phénomène relativement récent. Selon l'enquête, la part des travailleurs qui ont quitté le pays avant 1962 n'est que de 2,2 % de l'ensemble des émigrés recensés.

La période 1962-1973 a été marquée par l'apparition et le développement de la migration internationale en Tunisie. A partir de 1966 on commence à observer un solde négatif qui s'est maintenu jusqu'en 1973, avec une pointe en 1969 (- 36 300). Ceci s'explique par la conjoncture économique favorable qu'a connue la majorité des pays européens et surtout la France¹⁰ et par le développement des services de l'Office de l'Emploi et de la Formation Professionnelle instauré en 1967 et qui devait, entre autres, gérer et organiser les placements des travailleurs à l'étranger. En moyenne et par an le solde a été de l'ordre de 25 000 départs. Il faut aussi noter que durant cette période l'émigration vers la Libye, suite au boom économique engendré par l'évolution des cours de pétrole, a commencé à se développer (la région de Benguerdane voyait passer 9/10^{ème} des migrants tunisiens, essentiellement clandestins, vers la Libye). En se référant aux résultats de l'enquête, on peut constater que la période 1962-1973 peut être subdivisée en deux sous-périodes : la première, correspondant à la période 1962-1968, durant laquelle le nombre d'émigrés est d'environ 4700 ; la deuxième période commence en 1969 et s'étend jusqu'à 1973, au cours de laquelle les placements à l'étranger ont enregistré une très forte croissance pour atteindre un pic en 1973 correspondant à près de 19 000 individus. Ces placements concernaient en général les marchés européens, qui étaient en pleine expansion, et plus particulièrement la France. Cette émigration a touché essentiellement les hommes peu qualifiés.

A propos des mouvements de retour, le recensement de la population en 1975 a permis d'évaluer leur nombre en moyenne et par an à environ 3 600

¹⁰ Un accord Franco-Tunisien a été signé en 1963, un autre accord Tuniso-Allemand en 1965, un accord Tuniso-Belge en 1969 et d'autres avec la Hongrie et la Hollande.

individus pour la période 1970-1975.

Entre 1974 et 1976, le solde migratoire est devenu positif, il est évalué à + 5 700 en 1975 et à + 12 900 en 1976. Ce renversement de tendance s'explique essentiellement par la mauvaise conjoncture et les contraintes très restrictives imposées par la majorité des pays européens pour limiter l'immigration de la main-d'œuvre. L'émigration contrôlée a marqué une chute considérable en 1976, les placements en Libye n'ont pu dépasser 500 travailleurs alors qu'en 1973 le nombre enregistré était d'environ 11 500. Quant au mouvement de retour, force est de constater que le rythme s'est accéléré entre 1974 et 1976 suite au premier incident diplomatique entre la Tunisie et la Libye qui a abouti à l'expulsion massive des travailleurs tunisiens.

L'année 1977 constitue l'année de renversement de tendance puisque le solde, jusque-là positif, est passé à - 27 700 personnes. Ce résultat s'explique, d'une part, par la reprise de l'émigration familiale (regroupement familial) en général et de l'émigration contrôlée vers la Libye en particulier (les placements vers la Libye ont atteint le chiffre de 27 000 individus). D'autre part, les mouvements de retour ont relativement stagné.

Tableau n° 10.b : Colonie tunisienne résidente à l'étranger (%)

	1970	1977	1978	1979	1980	1982	1983
France	70,2	58,3	55,1	62,6	57,7	56,7	56,8
R.F.A.	6,4	5,7	5,5	4,7	5	6,6	6,4
Belgique	1,8	3,9	3,8	3,4	3,6	2	2,2
Italie	1,4	1,7	2,2	2,3	2,9	1	0,9
Libye	11,7	19,9	23,2	17,9	20,9	21	18,4
Algérie	5,8	8,4	7,2	6,3	6,5	6,2	9,4
A. Saoudite	0	0	0	0	0	0	0
Autres	2,7	2,1	3	2,8	3,4	6,5	5,9
Effectif							
Total	171000	328377	345000	391680	367600	386003	439072
Libye	20007	65347	80040	70111	76828	81061	80789
France	120042	191444	190095	245192	212105	218864	249393
Fa/France ¹¹	0,5	0,91	0,97	0,97	0,95	0,19	0,77

¹¹ Il s'agit de la part de la migration familiale dans la migration totale en France. Les données concernant cette rubrique sont tirées de : BelHadj Zekri A. (1996) : "Emigration, Espace, Investissement : cas de la Tunisie", Quatrième Rencontre Internationale sur les Mouvements Migratoires Maghrébins, Oujda, Maroc.

	1984	1985	1987	1989	1990	1994
France	57,1	66	70,2	65,4	60,3	57,8
R.F.A.	5,2	5,8	5,9	3,7	4,5	5,3
Belgique	2,1	2,4	2,2	1,4	1,6	2,0
Italie	0,8	3	3,9	7,7	11,1	8,1
Libye	17,9	1,3	0	6,3	7,3	9,4
Algérie	9,1	10,3	10,1	6,8	6,5	5,8
A. Saoudite	1,8	3,5	4,5	3,6	1	2,8
Autres	6	7,7	3,2	5,1	7,7	8,8
Effectif						
Total	453026	398277	405656	512706	561229	595733
Libye	81092	5178	0	32300	40970	56424
France	258678	262863	284771	335310	338421	344488
Fa/France¹¹	0,93	0,94	0,93	0,89	0,90	0,90

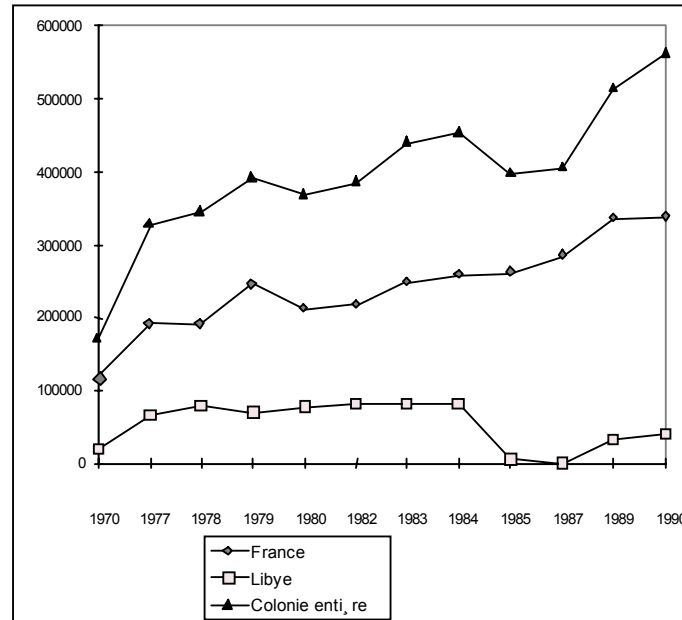
Source : Ministère de Affaires Etrangères, OTE.

Des difficultés sont de nouveau apparues en 1979-1980. Durant cette période, le solde migratoire est devenu légèrement positif. L'émigration contrôlée vers la Libye a accusé une baisse sensible. Les flux bruts officiels de travailleurs permanents tunisiens en France ont atteint leur niveau le plus bas, soit 92 et 103. Les mouvements de retour se sont renforcés notamment en provenance de la Libye.

A partir de 1981 et jusqu'en 1983 le solde migratoire a retrouvé un signe négatif. En 1982, Il a atteint le niveau de - 59 000 personnes largement imputable à la reprise de l'émigration contrôlée en France.

Pendant les années 1984 et 1985, et sous le double effet de la diminution du nombre des placements et de l'augmentation régulière du mouvement de retour, le solde migratoire a brutalement changé de signe et d'ampleur pour atteindre un pic en 1985 avec un solde de + 49 200.

Graphique n° 2 : Colonie tunisienne résidente à l'étranger (%)



Un solde négatif est retrouvé à partir de 1986 (- 12 200) pour atteindre - 1 400 en 1988. La reprise de l'émigration clandestine (surtout à destination de l'Italie) semble être à l'origine d'une telle évolution, puisque l'émigration contrôlée n'a progressé que dans de faibles proportions. La fin des années 80 correspond aussi à l'émergence des pays du Golfe et du Moyen Orient.

En ce qui concerne la répartition des émigrés par qualification, le tableau n° 12 montre que les placements concernent davantage les travailleurs qualifiés. En effet, la part des travailleurs qualifiés est passée de 1/3 en 1974 à près de 1/2 en 1985 pour dépasser la moitié en 1989.

Tableau n° 12 : Répartition des placements à l'étranger en manœuvres et qualifiés en (%)

	1974	1985	1989
Manœuvres	67,5	52,7	47,8
Qualifiés	32,5	47,3	52,2

Source : Institut National de la Statistique.

Tableau n° 13 : Contribution des placements à l'étranger à la satisfaction de la demande additionnelle d'emploi

	1962-1971	1972-1981	1982-1991
Création d'emploi (moyenne par an)[1]	13 250	37 200	40 400
Demande additionnelle d'emploi (moyenne par an)	35 700	46 900	67 000
Placements à l'étranger (moyenne par an)[2]	5 200	13 400	2 400
[2]/[1]	39 %	36 %	5,9 %

Source : d'après chiffres du Ministère du plan.

3.2.2. Migration internationale et marché de l'emploi

L'émigration internationale est généralement considérée comme un instrument de régulation du marché interne du travail. Elle contribue à l'atténuation des tensions sur ce marché. Pendant les deux décennies 1962-1971 et 1972-1981, les placements à l'étranger ont permis de couvrir respectivement, et en moyenne annuelle, 39 % et 36 % de la demande additionnelle d'emploi. Durant la décennie 1982-1991 l'émigration n'a pu continuer à satisfaire cette demande qu'à concurrence de 5,9 % (tableau n° 13).

Le tableau 14.a montre que les retours durant la période 1984-1985 sont plus importants en provenance de France (36,1 % des retours) et de la Libye (32,1 %). Toutefois il faut noter, comme l'avance l'INS, qu'une bonne partie des retours de la Libye entre 1984-1985 aurait de nouveau émigré vers le même pays entre 1987 et 1989 après la normalisation des relations avec la Libye (effet du "7 Novembre"). Par ailleurs, la structure par sexe des retours n'a pas nettement changé entre les deux périodes 1979-1984 et 1984-1989 : 53,2 % des retours ont été de sexe masculin dans la première période, 54,6 % dans la deuxième période.

**Tableau 14.a : Retours de l'étranger 1984-1989
selon les pays de résidence en 1984**

	Nombre	(%)
France	14 800	36,1
Libye	13 300	32,4
Allemagne	1 900	4,7
Arabie Saoudite	1 200	2,9
Italie	700	1,7
Autres pays arabes	5 400	13,2
Autres pays	3 700	9,0
Total	41 000	100

Source : Institut National de la Statistique.

D'après le tableau 14.b (en annexe), le district de Tunis a accueilli 32,2 % du mouvement de retour notamment en provenance de la France. La part du Centre-Est (en particulier les villes de Sousse et de Sfax) dans le mouvement considéré est de 27,6 %. Le Sud-Est totalise 15,1 % du mouvement de retour, essentiellement en provenance de la Libye et en direction du gouvernorat de Médnine.

CONCLUSION

L'émigration des Tunisiens à l'étranger a commencé à prendre de l'ampleur à partir de 1962. Elle est rapidement devenue une partie prenante de la vie économique et sociale. Outre l'effet revenu qu'un tel mouvement peut avoir sur les individus concernés, la migration internationale joue un rôle fondamental dans la régulation du marché de travail et dans l'accroissement du potentiel de croissance du pays (transfert des revenus et des technologies, accumulation du savoir-faire et développement des échanges avec le reste du monde).

Dès lors, jusqu'au début de 1974, l'État tunisien a pris plusieurs mesures de nature à favoriser cette émigration. A partir de 1974, les États européens ont manifesté une ferme volonté de freiner l'immigration. Depuis cette date, les pays arabes (la Libye et les pays du Golfe) apparaissent comme de nouvelles destinations. Néanmoins, les conflits diplomatiques (la Libye) et les divers chocs pétroliers (Pays du Golfe) n'ont fait qu'accroître l'incertitude et la volatilité du mouvement migratoire orienté vers cette nouvelle destination.

Au vu des évolutions constatées à partir des statistiques sur les migrations internationales présentées ci-dessus, trois phases importantes peuvent être distinguées :

i) Une phase de démarrage (1956-1964). Pendant cette période, la Tunisie a connu des conditions économiques et sociales défavorables (sécheresse) entraînant une baisse de la production, du revenu agricole et une augmentation du chômage. Ces conditions ont poussé des chômeurs non qualifiés à émigrer en direction des pays européens. Cependant, en l'absence d'une quelconque organisation et orientation de la main-d'œuvre tunisienne, ce mouvement a été d'ampleur limitée.

ii) Une phase d'explosion (1964-1973). Durant cette phase, la nette amélioration du produit national n'a pas eu l'effet escompté en matière de création d'emplois. Les déséquilibres régionaux résultant de la stratégie de développement adoptée et les tensions sur le marché de travail n'ont fait qu'accentuer la mobilité de

la force de travail aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Par ailleurs, le développement du système éducatif, du tourisme, des moyens de transport et de télécommunications sont autant d'éléments qui tendent à favoriser les flux migratoires internes et externes. Pendant la même phase, les pays européens, bénéficiant d'une croissance soutenue, ont explicitement encouragé ces mouvements migratoires notamment de la population active peu qualifiée. Ainsi, la période 1964-1974 s'est soldée par une croissance spectaculaire du nombre d'émigrés tunisiens en France qui est passé de 26 000 en 1964 à 140 000¹² en 1974.

Devant l'importance de cette émigration, les planificateurs ont décidé de l'organiser et de l'introduire dans l'élaboration des plans de développement. Il ne s'agit plus de traiter ce mouvement comme une variable exogène donnée, mais plutôt de la considérer comme une variable de contrôle visant à atténuer le chômage, à consolider la position des réserves de change et à bénéficier d'un transfert de savoir-faire tendant à réaliser des gains de productivité.

iii) Une troisième phase (à partir de 1974) : Il s'agit d'une phase difficile en matière de migration internationale de la main-d'œuvre tunisienne. Les restrictions imposées par les pays européens pour limiter voire même stopper l'immigration ont poussé au développement de la migration clandestine par essence non contrôlable. Ces restrictions semblent aussi être à l'origine du développement d'une nouvelle forme de migration, à savoir la migration familiale. En dépit des fortes fluctuations des soldes migratoires, l'émigration des travailleurs tunisiens ne cesse de jouer un rôle fondamental sur les plans économique et social. En effet, les transferts ont globalement connu une croissance durant la période 1962-1990 (voir tableau n° 15.a en annexe). Cette croissance a été perturbée par une brève phase de fléchissement en 1983 et 1986, puis a connu une reprise spectaculaire en 1987 suite à la dévaluation du dinar (décision prise dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel). Comme le confirment les statistiques du rapport annuel de la Banque Centrale (voir tableau n° 15.b), les apports en terme de revenus des tunisiens émigrés représentent une part appréciable, de l'ordre de 10 % des recettes courantes de la balance des paiements. Ces transferts, dont le montant réel dépasse celui affiché par les institutions concernées (fuite des transferts invisibles), sont classés au troisième rang après les recettes touristiques et les recettes pétrolières. Ainsi les retombées tant économiques que sociales de l'émigration sont importantes et dépendent du choix des émigrés, d'une part, entre l'épargne et la consommation et, d'autre part, entre le transfert et l'investissement à l'étranger. De tels choix semblent être affectés par plusieurs facteurs aussi bien objectifs que subjectifs

¹² D'après les recensements des étrangers en France.

(profil et nature de l'émigration : familiale ou individuelle, conditions économiques, financières, politico-sociale des pays d'accueil et d'origine, degré d'intégration, etc.).

En fin de compte, l'émigration tunisienne est souvent favorisée par une conjoncture économique favorable et un besoin du marché de l'emploi dans les pays d'accueil. Sa forte covariation avec l'environnement diplomatique et les échanges économiques entre la Tunisie et le reste du monde rend cependant l'exercice de projection du mouvement très fragile. Ces phénomènes tendent d'ailleurs à limiter le rôle de la migration internationale en tant que mécanisme d'ajustement du marché de travail.

Toutefois, il est possible de mieux organiser cette émigration afin d'optimiser les gains engendrés par ce mouvement tant au niveau individuel qu'au niveau national. Une telle tâche passe préalablement par une analyse approfondie des déterminants de la migration interne et internationale, par une compréhension de la rationalité sous-jacente à la décision de retour de migration, par l'identification de la nature des relations entre les mouvements internes et internationaux et les caractéristiques individuelles et régionales. Bien évidemment, sans une base de données cohérente et cernant aussi bien les aspects individuels que les indicateurs macro-économiques et régionaux, un tel programme ne peut aboutir. En ce qui nous concerne, nous sommes redevables aux services de l'OTE qui ont bien voulu mettre à notre disposition les résultats d'une banque de données élaborée à partir d'une enquête¹³ menée sur un échantillon représentatif de la population tunisienne.

¹³ Cette enquête rentre dans le cadre d'un travail de recherche plus général, mené par la Ligue Arabe et le Centre des Etudes de l'Union Arabe, sur la migration de la main-d'œuvre entre les différents pôles arabes. Ce projet a touché l'Egypte, le Yémen et la Tunisie.

ANNEXES

**Tableau n° 1.a : Population au chômage et taux de chômage (18-59 ans)
par tranche d'âge**

Groupe d'âge	1975			1984			1989			TAAM ¹⁴ (en%)
	Effectif	part (%)	Taux (%)	Effectif	part (%)	Taux (%)	Effectif	part (%)	Taux (%)	
18-19	40 700	23,6	33,8	53 400	21,8	30,9	43 800	13,8	34,4	0,4
20-24	61 900	35,9	22,9	89 900	36,7	22,4	109 400	34,6	28,4	3,8
25-29	17 700	10,3	9,6	39 400	16,1	11,8	67 900	21,4	17,4	9,2
30-34	9 400	5,5	6,7	18 800	7,7	7,5	34 700	11	10,7	8,9
35-39	10 200	5,9	6,4	9 900	4	5,8	20 600	6,5	8,4	4,7
40-44	9 700	5,6	6,3	8 500	3,5	5,7	11 200	3,5	6,5	0,9
45-49	9 300	5,4	7	8 800	3,6	5,8	10 300	3,3	6,9	0,6
50-54	7 300	4,2	7,3	9 500	3,9	7	10 600	3,3	7,1	2,4
55-59	6 100	3,2	7,7	7 000	2,9	7,3	8 100	2,6	6,7	1,8
Total	172 300	100	12,9	245 200	100	13,1	316 600	100	15,3	4

Source : Institut National de la Statistique.

**Tableau n° 1.b : Chômage (18-59 ans)
selon le niveau d'instruction**

Niveau d'éducation	1975		1984		1989		TAAM ¹⁴ (en %)
	Effectif	part (%)	Effectif	part (%)	Effectif	part (%)	
Alphabète	84 900	49,3	83 900	34,2	49 300	21,5	- 1,4
Primaire	62 300	35,6	111 500	35,6	35 600	47,5	5,9
Secondaire	23 800	13,8	47 100	19,2	13 800	29,1	9,2
Supérieur	500	0,3	1 600	0,7	4 800	1,5	15,9
Non déclaré	1 800	1	1 100	0	900	0,3	- 4,6
Total	172 300	100	245 200	100	316 600	100	4

¹⁴ Taux d'accroissement annuel moyen.

**Tableau n° 7.a : Solde migratoire de la population (de 10 ans et plus)
selon le gouvernorat de résidence en 1989**

Gouvernorat	Ensemble		Masculin		Féminin	
	1979-1984	1984-1989	1979-1984	1984-1989	1979-1984	1984-1989
District Tunis						
Tunis	- 37,6	- 69,8	- 19,5	- 35,9	- 18,1	- 33,9
Ariana	+ 53,7	+ 53,5	+ 26,9	+ 27,2	+ 26,8	+ 26,3
Ben Arous	+ 29,3	+ 32,1	+ 15,2	+ 16,5	+ 14,1	+ 15,6
Nord-Est						
Nabeul	+ 1,3	- 1,2	+ 0,6	- 0,9	+ 0,7	- 0,3
Zaghouan	- 1,3	- 4,3	- 0,6	- 2,0	- 0,7	- 2,3
Bizerte	- 6,5	- 2,7	- 3,4	- 1,0	- 3,1	- 1,7
Nord-Ouest						
Béja	- 10,3	- 4,7	- 5,6	- 2,4	- 4,7	- 2,3
Jendouba	- 8,2	- 5,7	- 3,9	- 2,3	- 4,3	- 3,4
Le Kef	- 8,9	- 6,0	- 4,2	- 3,2	- 4,7	- 2,8
Siliana	- 9,2	- 1,7	- 4,6	- 1,0	- 4,6	- 0,7
Centre Est						
Kairouan	- 6,2	- 4,1	- 3,7	- 2,9	- 2,5	- 1,2
Kasserine	- 4,4	- 1,5	- 2,4	- 0,8	- 2,0	- 0,7
Sidi Bouzid	-1,9	+ 0,5	- 1,1	+ 0,4	- 0,8	+ 0,1
Centre-Ouest						
Sousse	+ 5,8	+ 6,7	+ 2,8	+ 3,3	+ 3,0	+ 3,4
Monastir	+ 3,4	+ 5,2	+ 2,5	+ 3,4	+ 0,9	+ 1,8
Mahdia	- 0,9	- 1,3	- 0,6	- 0,9	- 0,3	- 0,4
Sfax	+ 0,6	+ 4,9	+ 0,9	+ 3,0	- 0,3	+ 1,9
Sud-Est						
Gafsa	- 1,7	+ 0,1	- 0,9	+ 0,1	- 0,8	-
Tozeur	+ 1,0	- 0,4	+ 0,7	- 0,3	+ 0,3	- 0,1
Kébili	+ 0,4	+ 1,5	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,8
Sud-Ouest						
Gabès	+ 0,2	- 2,2	- 0,4	- 1,4	+ 0,6	- 0,8
Medenine	+ 1,5	+ 2,7	+ 0,9	+ 1,2	+ 0,6	+ 1,5
Tataouine	- 0,1	- 1,6	+ 0,1	- 0,8	- 0,2	- 0,8

Source : Institut National de la Statistique.

**Tableau n° 7.b : Migrants Intra-gouvernorat
entre milieux par gouvernorat de résidence**

Gouvernorat de résidence en 1989	Urbain 1989		Rural 1989		Exode rural intra- gouvernorat 1984-1989
	Urbain 84	Rural 84	Urbain 84	Rural 84	
District Tunis					
Tunis	134.700	-	-	-	-
Ariana	53.600	9.600	1.300	14.100	8.300
Ben Arous	42.800	800	1.000	800	- 200
Nord-Est					
Nabeul	56.100	5.700	1.000	27.300	4.700
Zaghouan	5.100	1.000	400	10.100	600
Bizerte	30.600	800	2.200	24.200	- 1.400
Nord-Ouest					
Béja	15.300	2.000	700	9.900	1.300
Jendouba	9.800	2.600	800	17.700	1.800
Le Kef	17.700	4.600	300	14.800	4.300
Siliana	9.100	3.600	200	10.100	3.400
Centre Est					
Kairouan	27.800	4.800	700	34.100	4.100
Kasserine	18.600	8.800	1.900	25.500	6.900
Sidi Bouzid	10.300	6.600	300	16.900	6.300
Centre-Ouest					
Sousse	49.000	2.100	100	5.800	2.000
Monastir	45.000	-	-	-	-
Mahdia	10.200	1.700	-	11.200	1.700
Sfax	70.300	3.100	6.200	28.800	- 4.100
Sud-Est					
Gafsa	22.300	2.300	500	3.900	1.800
Tozeur	5.800	-	100	1.700	- 100
Kébili	3.300	2.800	300	4.300	2.500
Sud-Ouest					
Gabès	13.200	1.100	400	8.400	700
Medenine	16.800	2.200	1.300	6.800	900
Tataouine	5.100	1.700	1.200	2.200	500
Total	672.500	66.900	20.900	278.600	46.000

Source : Institut National de la Statistique.

**Tableau 7.c : Migrants Inter-gouvernorat
entre milieux par gouvernorat de résidence**

Gouvernorat de résidence en 1989	Urbain 1989		Rural 1989		Exode rural intra- gouvernorat 1984-1989
	Urbain 84	Rural 84	Urbain 84	Rural 84	
District Tunis					
Tunis	17.300	4.600	-	-	4.600
Ariana	49.600	9.900	1.000	2.200	8.900
Ben Arous	33.800	3.300	1.000	600	2.300
Nord-Est					
Nabeul	6.100	1.900	700	800	1.200
Zaghouan	1.600	200	500	1.000	- 300
Bizerte	3.600	700	700	1.100	-
Nord-Ouest					
Béja	2.600	400	1.400	1.000	- 1.000
Jendouba	1.900	400	1.100	1.200	- 700
Le Kef	2.700	500	300	800	200
Siliana	3.400	400	300	1.400	100
Centre Est					
Kairouan	3.800	300	400	1.200	- 100
Kasserine	3.200	200	1.100	800	- 900
Sidi Bouzid	3.300	300	1.100	1.000	- 800
Centre-Ouest					
Sousse	10.200	2.700	300	300	2.400
Monastir	8.400	2.900	-	-	2.900
Mahdia	2.800	400	700	500	- 300
Sfax	8.400	2.300	1.200	2.000	1.100
Sud-Est					
Gafsa	4.000	600	100	800	500
Tozeur	2.500	-	200	100	- 200
Kébili	1.800	300	300	300	-
Sud-Ouest					
Gabès	4.300	500	500	300	-
Medenine	5.300	1.100	600	1.200	500
Tataouine	1.300	300	500	200	- 200
Total	181.900	34.200	14.000	18.800	20.200

Source : Institut National de la Statistique.

**Tableau 14.b : Retours de l'étranger 1984-1989
selon la région de résidence en 1989**

Gouvernorat / Région de résidence 1989	Pays de résidence en 1984								
	Libye	Arabie Saou- dite	France	Allema- gne	Autres pays	Total	%	Mascu- lin	Mascu- lin (%)
Tunis	1447	175	2261	265	2570	6718	16,38	3449	51,34
Ariana	536	136	1205	245	1870	3992	9,74	2246	56,26
Ben Arous	1046	16	650	33	724	2469	6,02	1293	52,37
District Tunis	3029	327	4116	543	5164	13179	32,14	6988	53,02
Nabeul	1489	26	624	650	190	2979	7,26	1411	47,36
Zaghuan	79	0	133	0	65	277	0,68	157	56,68
Bizerte	70	52	774	11	232	1139	2,78	626	54,96
Nord-Est	1638	78	1531	661	487	4395	10,72	2194	49,92
Béja	349	54	349	65	106	923	2,25	481	52,11
Jendouba	98	0	307	33	81	519	1,27	271	52,22
Le Kef	14	0	101	65	61	241	0,59	73	30,29
Siliana	69	0	96	14	45	224	0,55	129	57,59
Nord- Ouest	530	54	853	177	293	1907	4,65	954	50,03
Kairouan	221	43	337	0	322	923	2,25	407	44,10
Kasserine	149	0	239	66	147	601	1,47	257	42,73
Sidi Bouzid	605	7	195	10	231	1048	2,56	825	78,72
Centre- Ouest	975	50	771	76	700	2572	6,27	1489	57,89
Sousse	413	131	1882	118	1044	3588	8,75	1918	53,46
Monastir	1035	0	1103	20	682	2840	6,93	1515	53,35
Mahdia	348	10	748	29	190	1325	3,23	756	57,06
Sfax	2296	230	635	98	336	3595	8,77	2167	60,28
Centre Est	4092	371	4368	265	2252	11348	28	6356	56,01
Gafsa	146	121	56	0	224	547	1,33	273	49,91
Tozeur	34	59	43	0	57	193	0,47	115	59,59
Kébili	94	19	485	23	32	653	1,59	389	59,57
Sud-Ouest	274	199	584	23	313	1393	3,40	777	55,78
Gabès	70	0	452	84	254	860	2,10	533	61,98
Médénine	2488	117	1972	65	364	5006	12,21	2927	58,47
Tataouine	155	16	124	0	50	345	0,84	193	55,94
Sud-Est	2713	133	2548	149	668	6211	15,15	3653	58,82
Total	13251	1212	14771	1894	9877	41005	100	22411	54,65

Tableau n° 15.a : Evolution des revenus de transferts

Année	M.D. courants	M.D. constants
1962	0,4	0,7
1963	2,4	4,4
1964	2,7	5
1965	3	5,5
1966	4	7,3
1967	5,9	10,7
1968	7,7	13,9
1969	11,4	20,6
1970	15,2	27,3
1971	22,7	40,5
1972	29,5	52,5
1973	41,2	82,5
1974	51,6	87,9
1975	58,7	99,1
1976	61,4	103,1
1977	72,3	119,2
1978	91,9	149,5
1979	115,6	183,6
1980	129,2	198,3
1981	178,3	264,2
1982	219,6	307,2
1983	243,8	327,4
1984	245,9	318,4
1985	225,8	284,7
1986	287,1	355,7
1987	403	478,3
1988	466,6	521,6
1989	463	488
1990	526	526

Source : Banque Centrale de Tunisie.

Tableau n° 15.b : Revenus du travail et agrégats économiques (en %)

<i>Période</i>	<i>RT/EP</i>	<i>RT/Rtour</i>	<i>RT/SD</i>	<i>RT/RCBP</i>	<i>RT/PIB</i>
1ère décennie	67,99	42,72	32,07	5,44	1,29
2ème décennie	39,95	54,14	87,25	9,47	3,72
3ème décennie	74,47	58,63	47,53	10,46	4,57
Total	61,38	57,25	52,31	10,07	4,17

Source : Banque Centrale de Tunisie.

RT : Revenus du Travail (exprimés en Million de Dinars courants)
EP : Exportation de pétrole (M.D.courants)
Rtour : Recettes du tourisme (M.D.courants)
SD : Service de la Dette (M.D.courants)
RCBP : Recettes Courantes de la Balance des Paiements (M.D.courants)
PIB : Produit Intérieur Brut (M.D.courants)

RÉFÉRENCES

- Actes du Colloque, 1985, "La migration internationales des travailleurs tunisiens", C.E.R.E.S, Tunis.
- Actes du séminaire, 1990, "Politique de l'emploi en Tunisie", I.F.I.D, Maghreb Arabe.
- Ben Jelili R. et Mzali H., 1996, "Migration rurale urbaine en Tunisie : fonctions de gain et biais de sélection", 13ème Journées de Micro-Economie Appliquée, Liège.
- Boubakri H., Charef M., Lazaar M., Lepeltier F., Ma Mung E., Robin N., Simon G. et Thibault J., 1990, *Les effets des migration internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb*, C.D.U. et SEDES.
- Hay M. J., 1980, "A Structural Equation Model of Migration in Tunisia", *Economic Development and Culture Change*, 28 (2), p. 345-358.
- Knoop H., 1990, "Les Déterminants des Migrations Internes en Tunisie", *Les Cahiers de l'IREP*, Ministère du Plan et du Développement Régional (4), p. 59-88.
- Radwan S., Vali J. et Ghose A., 1991, *Tunisia: Rural Labour and Structural*

Transformation, Routledge Ed., International Labor Organisation.

Taamalah K., 1980, *Les travailleurs tunisiens en France : aspects socio-démographiques, économiques et problèmes de retour*, Université de Tunis.